



Franchise et caution, on fait le point

Dernière mise à jour le 30/09/2023

Deux notions bien différentes et très importantes : nos explications pour y voir plus clair !

En bref : Entre franchise et caution, on peut s'y perdre, et les loueurs de véhicules ont parfois la fâcheuse tendance à vouloir embrouiller.

La franchise

Qu'est-ce que la franchise ?

La **franchise** est le montant maximum qui peut être retenu en cas de dommage. Si le **coût du sinistre** est inférieur à la franchise, sera alors retenu ce montant, et non pas le total de la franchise, évidemment ! C'est ainsi dans la majorité des cas.

Deux exemples pour bien comprendre le fonctionnement de la franchise :

- Si la franchise est de 2000.00 USD et que les frais de réparation d'un petit accrochage s'élèvent à 300.00 USD, vous payez 300.00 USD et rien de plus.
- Si les frais de réparation sont de 5000.00 USD par contre, vous ne payez que les 2000.00 USD de franchise maximum. Votre responsabilité est donc limitée au montant de la franchise.

La franchise peut varier selon le véhicule et l'assurance que vous choisirez, sachez-le.

D'ailleurs, selon les contrats d'assurance, votre assurance de carte bancaire peut vous rembourser le montant de cette franchise.

Le rachat de franchise

Beaucoup de loueurs essaient de faire peur aux voyageurs pour placer des [assurances complémentaires](#), toujours parce qu'ils sont commissionnés, dont le **rachat de franchises** (assurance SDW).

Ils vous parleront de l'indispensable assurance complémentaire franchise vol, ou du risque théorique d'avoir à payer toute votre vie pour un accident. Le Réseau Solidaire ToutPanama loue des centaines de véhicules chaque année et dispose de solides statistiques qui prouvent que dans 99% des locations, le véhicule revient sans aucun dommage. Et que dans les rares cas où il y a un dommage, son montant est majoritairement inférieur au coût du rachat de franchise.

Comme cela correspond toutefois à la demande de quelques-uns, il est aussi possible avec ToutPanama d'opter pour un rachat de franchise. Seuls 5% des voyageurs font ce choix.

C'est surtout une marge supplémentaire pour les loueurs, mais aussi le coût d'une tranquillité supplémentaire pour les voyageurs. Statistiquement et économiquement, elle ne se justifie pas.

Par ailleurs, ces couvertures supplémentaires sont souvent décevantes. Malgré leurs prix exorbitants, les cas d'exclusions sont les mêmes que pour les autres formules d'assurances : coûts de grutage en cas d'accident, coûts de livraison d'un véhicule de remplacement en cas d'accident responsable, effets personnels non couverts, remplacements de clés en cas de perte...

La caution

La **caution** correspond au **dépôt de garantie du véhicule**, et est avant tout demandée pour garantir au loueur le retour de celui-ci. Cette caution sera bloquée sur votre carte de crédit et libérée quelques jours après la restitution de la voiture si rien n'est à



signaler sur celle-ci (dommages, amendes, etc.).

La **confusion entre franchise et caution** vient du fait que la caution peut être utilisée pour payer tout ou partie de la franchise. Mais ce sont deux choses différentes et leurs montants peuvent l'être aussi (ou partie à garder pour la fin).

Attention à avoir les fonds suffisants sur votre compte. En effet, même si la caution n'est pas débitée, son blocage sur votre carte de crédit impacte le plafond de paiement. Bien prendre en compte cet aspect dans le budget de voyage, car ces fonds ne seront pas disponibles. La caution est toujours à bloquer sur une **carte de crédit**, les espèces ne sont pas acceptées.

Le montant de la caution a été négocié par le Réseau Solidaire ToutPanama auprès de ses partenaires de manière à impacter au minimum le budget des voyageurs. Il varie entre 200 et 500 USD en fonction de la Classe de véhicule loué.

A la réception de votre formulaire de demande, vous recevrez un devis détaillé pour vous préparer au mieux et ne pas découvrir ces informations lors de la prise en main du véhicule.